

# REGLEMENT PARTICULIER

## 7<sup>ème</sup> COURSE DE COTE VHC de LODEVE

### 1 et 2 OCTOBRE 2016

*Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque courses de côtes.*

**Version 7 du 21/07/2016**

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Montpellier Pic-St-Loup organise les 1 et 2 Octobre 2016 une compétition automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

##### **7<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LODEVE VHC**

Cette compétition compte pour le :

- **Championnat France de la Montagne VHC 2016**
- **Trophée CFM-Challenge 2016**
- **Challenge Indice de performance Course de côte VHC 2016**

***Cette compétition comprend une montée historique de type parade.***

Le présent règlement a été approuvé par la ligue Languedoc Roussillon et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **734** en date du **mardi 19 juillet 2016**

#### Comité d'Organisation

**Président** : Jean-Charles MASSU

**Trésorier** : Maryse DELMAS

**Secrétaire Générale** : Maryse DELMAS

**Organisateur technique** : Jean-Charles MASSU, suppléant Didier CHAUNEAU

**Responsable Commissaires** : Pierre CAPDEVILA

**Membres de l'ASA en collaboration avec la municipalité de LODEVE**

#### ADRESSES

**Secrétariat de la compétition** : ASA MONTPELLIER PIC-ST-LOUP

Adresse : Allées E.Saumade Le Belvédère 34790 ST-MATHIEU-DE-TREVIERS

Téléphone : 04.67.55.11.16

e-mail : [asa-montpellier@club-internet.fr](mailto:asa-montpellier@club-internet.fr)

**Accueil général , contrôle administratif , remise des prix**

MAIRIE DE LODEVE, Salle du PEUPLE aux Allées de La Résistance 34700 LODEVE

REMISE DES PRIX : sur le podium aux Allées de la Résistance à LODEVE.

**Permanence de l'épreuve, salle de presse**

MAIRIE DE LODEVE, Salle du PEUPLE aux Allées de la Résistance 34700 LODEVE

Contacts téléphoniques :

MASSU Jean-Charles : 06.09.03.85.83

DELMAS Maryse : 06.99.80.90.48

BOUISSEREN Jean-Claude : 06.15.19.24.03 (presse)

**Siège du collège des commissaires sportifs**

Mairie de LODEVE, Salle de Réception aux Allées de la Résistance 34700 LODEVE.

Près de la ligne de départ pendant la course.

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean Christophe LEROY	n°7004-1801
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	n°1622-0805
	Jean-Pierre BOBO	n°25315-0816
Directeur de Course	Jean-Claude HECTOR	n°1805-0321
Directeur de Course Adjoint	Nicolas BALDIT	n°134045-0811
Commissaire Technique responsable VHC	Bernard PENILLA	n°17999-0811
Commissaires Techniques	M. Jean Claude DESNOUX	n°11176-1609
	Christian MANGEMATIN	n°6507-0801
	Michel MOLINES	n°9502-0801
Commissaire Technique stagiaire	Sébastien BOUSQUET	n°243494-0811
Chargé des relations avec les concurrents	Delphine GRAUBY	n°163789-0811
	Jean BOUYCHOU	n°19458/0816
Observateur FFSA	Norbert BIAGONI	n°25075-0721

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 22 septembre 2016 à minuit.

Publication de la liste des engagés le lundi 26 septembre 2016.

Vérifications administratives : Samedi 1 octobre 2016 de 8h00 à 11h45

Vérifications techniques : Samedi 1 octobre 2016 de 8h15 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 1 octobre 2016 à 12h30.

Essais non chronométrés le Samedi 1 octobre 2016 à 13h devant les modernes.

Essais chronométrés le Samedi 1 octobre 2016 à partir de 15 heures devant les modernes.

Briefing des pilotes écrit remis aux vérifications administratives contre élargement.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ à la course le Samedi 1 octobre 2016, 30 minutes après la fin des essais chronométrés.

### Course

---

- 1<sup>ère</sup> montée le Dimanche 2 Octobre 2016 à 9h00.
- 2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 2 Octobre 2016 à 13h00.
- 3<sup>ème</sup> montée le Dimanche 2 Octobre 2016 à 15h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 2 octobre 2016, une heure après l'affichage des résultats provisoires.

### Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Samedi 1 octobre 2016 à 11h à la Mairie de LODEVE à la Salle de Réception aux Allées de la Résistance à LODEVE.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 60.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Les voitures des groupes : N, A, B avec PTH ou PTN de la période J1 pourront participer aux compétitions dans un classement séparé mais ne seront pas éligibles pour le championnat de France de la Montagne VHC.

Sont admises à participer dans un classement séparé, les voitures en conformité technique dans le groupe Classic de compétition.

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Équipement des pilotes : conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées par un additif.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées pendant la compétition.**

## ARTICLE 8P. INSCRIPTION

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA MONTPELLIER PIC-ST-LOUP**  
Allées E. Saumade Résidence le Belvédère  
34790 SAINT MATHIEU-DE-TREVIERS  
Tél : 04.67.55.11.16

jusqu'au **jeudi 22 octobre 2016 à minuit** cachet de la poste faisant foi.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les frais de participation sont fixés à 400€, réduits à **200€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les pilotes inscrits au CFM-Challenge et ceux de l'ASA MONTPELLIER Pic-St-Loup, les frais de participation sont fixés à 330€, réduits à **165€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Une **remise de 20%** sur le montant de l'engagement correspondant, est accordé à tous les pilotes qui ont pris part aux essais lors de la course de côte de Lodève de 2015.

(Liste des autorisés à prendre part aux essais 2015 faisant foi)

Pour être recevables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

**L'engagement doit être accompagné de la photocopie du permis de conduire.**

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture, le permis de conduire et la licence 2016.

Les concurrents étrangers devront présenter aux vérifications le PTH/PTN, pour le pilote le visa de leur ASN le certificat médical, le permis de conduire et la licence 2016.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Samedi 1 octobre 2016 de 8h00 à 11h45

Vérifications techniques : Samedi 1 octobre 2016 de 8h15 à 12h00

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Clapier CITROEN ZAE le Capistoul 34700 LODEVE Tel 04 67 44 10 30

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Aucune vérification préliminaire ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 1 octobre 2016 à 12h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs à 12h30.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

### 11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

L'ordre des voitures VHC sera conforme à l'art.7.3 du règlement standard des courses de côte VHC Championnat de France de la Montagne.

#### 11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### 11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### 11.2.4P. Numéros de course

Conforme à l'art.4.3 du règlement Championnat de France de la Montagne VHC.

#### 11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

#### 11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing écrit sera remis aux pilotes lors des vérifications administratives contre émargement.

#### 11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard courses de côte.

#### 11.2.8P. Classements

##### *Pour les essais chronométrés*

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

##### *Pour la course*

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non participation à une ou deux montée de course devra être constatée par un commissaire technique.

Il sera établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur
- un classement série A et série B, séparé
- un classement hors Championnat pour les groupes N, A, B et classic.

A l'issue de la dernière montée de course, les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC. Les véhicules devront être sur les baches et non chargés sur les remorques ou camions.

## ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

## ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix aura lieu le Dimanche 2 octobre 2016 sur le podium aux Allées de la Résistance à LODEVE, une heure après l'affichage du classement provisoire.

Tous les concurrents seront récompensés.